DECLARATION DE MODIFICATION : PRODUCTION ANIMALE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Je soussigné, *(nom, prénom) :*_____,
Demeurant à *(adresse complète)*_____

_____

Représentant de la société *(nom de la société)) :*_____
Atteste sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des déclarations et documents joints à cette demande et cités ci-dessous

Atelier concerné :

❑ Bovin viande ❑ Vache laitière ❑ Ovin viande ❑ Brebis laitières ❑ Caprin viande ❑ Caprin lait
❑ Porcin plein air ❑ Porcin bâtiment ❑ Volaille chair ❑ Volaille pondeuse ❑ Autres (*préciser*) :

❑ Fin de période de conversion et demande la mise à jour du certificat

Conversion simultanée *troupeau et terres = 24 mois après la date de début de conversion des terres*
Conversion non simultanée *= après passage en 2ème année de conversion des terres*
- 6 mois de conversion pour ovins, caprins, lait AB
- 12 mois + ¾ vie de l'animal en AB pour viande bovine et équine
- 6 et 10 semaines pour volailles pondeuses et volailles de chair. 7 semaines pour les canards de Pékin

Production à certifier :
Cheptel (nombre adulte) :……. Date de début de conversion :…..…… Date de passage en AB : ……..

❑ Déclaration d'un nouvel atelier animal conduit en AB

Date de démarrage souhaitée (date antérieure à la date de signature/de réception de ce formulaire impossible) : ……

Pièces à fournir :
❑ Plan des bâtiments et mesures
❑ Surfaces des parcours et surface totale des bâtiments d'élevages
❑ Aire d'exercice extérieure pour les porcin (description et photo)
❑ Déclaration des effectifs
❑ Aliments (ration autoproduite, facture d'achat)

❑ Introduction de nouveaux animaux (atelier déjà certifié)

Motifs de l'achat des animaux : ❑ Extension du cheptel ❑ Changement de race ou de spécialisation
❑ introduction de reproducteurs ❑ Renouvellement ❑ Nouvelle bande ❑ autre préciser :
Espèces, races et type :
Age d'achat des animaux :
Date d'entrée sur l'exploitation :

Niveau :
❑ Conventionnel sans dérogation « introduction animaux non AB »
❑ Conventionnel avec dérogation « introduction animaux non AB »
❑ En conversion depuis le (joindre facture achat et certificat)
❑ Biologique depuis le (joindre facture achat et certificat)

Pour les mammifères :
Effectif cheptel adulte présent sur l'exploitation :
❑ Bio depuis le : ❑ En conversion depuis le :

Pour les volailles :
Date entrée bande précédentes : Date sortie dernière bande conventionnelle :

❑ Extension pour un nouveau bâtiment (volaille/porcin) concernant un atelier déjà certifié

Type de bâtiment :
Surface totale des bâtiments d'élevage :

Joindre les justificatifs suivants
❑ Plan des bâtiments et mesures
❑ Surfaces des parcours
❑ Aire d'exercice extérieure pour les porcin (description et photo)
❑ Déclaration des effectifs

LES ALIZES – 70 AVENUE LOUIS SALLENAVE – 64000 PAU
Tél : 05 59 02 35 52 – Fax : 05 59 84 23 06 – E-mail : accueil@certisud.fr
ASSOCIATION LOI 1901 – SIRET 393 256 631 00028 – CODE APE 9412Z

DECLARATION DE MODIFICATION : PRODUCTION ANIMALE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

J'atteste que pour ces productions j'ai respecté le mode de production biologique défini par le règlement CE 848/2018 complété par ses règlements délégués et d'exécution. J'ai vérifiée notamment (*à compléter pour toute demande)*:

- ❒ Les animaux utilisés, sont biologiques ou conventionnels selon les dispositions prévues par la réglementation
- ❒ Pour les soins vétérinaires curatifs éventuels, les délais d'attentes sont doublés, et je respecte le nombre maximal de traitement par animal
- ❒ J'utilise uniquement des produits conformes à l'articles 24 du RCE 848/2018 pour le nettoyage et la désinfection des bâtiments et installations d'élevage et des ustensiles
- ❒ Je m'engage à respecter le bien-être animal
- ❒ Je possède les documents justificatifs à présenter à l'agent contrôleur de CERTISUD et je tiens à jour mon cahier d'élevage
- ❒ Il n'y a pas de productions en doublon (même espèce en bio et en conventionnel) sur mon exploitation

De façon générale, je m'engage à respecter les principes de la production biologique et je m'engage à ne pas avoir de pratiques interdites.

Toute fausse déclaration pourra entraîner une sanction conformément au plan de correction en vigueur.

- J'ai pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse déclaration telles que prévues par l'article 441-6 du code pénal reproduit ci-dessous et qui s'appliquent sans préjudice de toute autre action en responsabilité éventuellement applicable.
- Je suis dûment informé(e) du fait qu'un manquement à la règlementation relative à l'agriculture biologique pourra conduire à l'application d'une mesure de traitement plus élevée que celle prévue au catalogue national (disponible au lien suivant : www.inao.gouv.fr) si une fausse déclaration avait été produite.

Article 441-6 du code pénal :
« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu. »

Précisions importantes : Ce document n'a pour objet que l'information de CERTISUD des modifications de productions tel que prévu dans le contrat d'engagement. Ces modifications du périmètre d'activité à certifier peuvent entrainer une révision du devis de certification annuel.
Toutes mise en marché faisant référence au mode de production Biologique doit être accompagnée d'un certificat émis par CERTISUD en cours de validité comportant les productions concernées.

Fait pour servir et valoir ce que de droit. *[Signature]*
Fait à [ville] *le [date]*

Cadre réservé à Certisud		
Revues faite le :		
Date du dernier audit	Complet : ❒ oui ❒ non	Niveau de risque :
Ecart à suivre lors du dernier audit : ❒ non ❒ oui (préciser)		
Complétude du document : ❒ oui ❒ non	Complétudes des pièces à fournir : ❒ oui ❒ non	
Activité du Client dans la Liste de Certisud ❒ oui ❒ non (si non remplir étude portée flexible)		
Suite à donner		
Audit ❒ Certificat complémentaire ❒ Nouveau certificat ❒ Demandes pièces complémentaires ❒ Info tarification client ❒ Envoi fiche de synthèse spécifique ❒		
Remarques	Par	Visa

LES ALIZES – 70 AVENUE LOUIS SALLENAVE – 64000 PAU
Tél : 05 59 02 35 52 – Fax : 05 59 84 23 06 – E-mail : accueil@certisud.fr
ASSOCIATION LOI 1901 – SIRET 393 256 631 00028 – CODE APE 9412Z